

Origine sociale et insertion professionnelle après des études supérieures

Des diplômés plus égaux que d'autres

Julien Calmand

Département Entrées et évolutions dans la vie active (Deeva),
Céreq

calmand@cereq.fr

Dominique Epiphane

Département Entrées et évolutions dans la vie active (Deeva),
Céreq

epiphane@cereq.fr

Céreq, 10 place de la Joliette
BP 21321, 13 567 Marseille Cedex 02

Ce document est présenté sur le site du Céreq afin de favoriser la diffusion et la discussion de résultats de travaux d'études et de recherches. Il propose un état d'avancement provisoire d'une réflexion pouvant déboucher sur une publication. Les hypothèses et points de vue qu'il expose, de même que sa présentation et son titre, n'engagent pas le Céreq et sont de la responsabilité des auteurs.

Décembre 2010

SYNTHÈSE

Particulièrement vif dans les années soixante-dix, le débat sur l'aspect méritocratique de l'école ressurgit aujourd'hui. L'école permet-elle à tous les enfants, quel que soit leur milieu social d'origine, d'obtenir une formation et une position sociale conforme à leur mérite ou contribue-t-elle à la reproduction et à la légitimation des hiérarchies sociales ?

Depuis plusieurs décennies, l'accès à l'enseignement supérieur s'est considérablement élargi. Aujourd'hui plus de 50 % d'une classe d'âge atteint ce niveau d'études. La question de sa démocratisation reste d'actualité même si l'allongement de la scolarité a déplacé le curseur pour la mesurer. C'est désormais à l'aune de la probabilité d'accéder aux filières les plus prestigieuses et/ou les plus rentables sur le marché du travail et d'y obtenir effectivement un diplôme qu'elle doit être appréciée.

Licences et masters professionnels font partie de ces diplômes prisés et efficaces sur le marché du travail. L'origine sociale de leurs étudiants est, relativement, plus modeste que celle des étudiants des filières générales et de recherche. En outre, posséder une licence professionnelle permet effectivement aux jeunes d'origine modeste d'accéder aux mêmes cibles professionnelles que les enfants d'origine sociale plus élevée. Mais ces emplois sont très rarement des emplois de cadres. Si le développement des licences professionnelles a bel et bien permis à davantage d'enfants d'origine modeste d'atteindre le niveau licence, il n'ouvre pas pour autant la porte des destinées professionnelles les plus prisées.

Les évolutions récentes observées « profitent » donc à un public aujourd'hui plus large et certains types de diplômes (comme les licences professionnelles par exemple) neutralisent plus que d'autres les effets de l'origine sociale sur les débuts de carrières de leurs détenteurs. Les clivages en termes d'origine sociale n'ont pas disparu pour autant.

Les données sont issues de l'enquête Génération 2004 du Céreq, et portent sur l'année 2007.

SOMMAIRE

1. ORIGINE SOCIALE ET RÉPARTITION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	7
2. ORIGINE SOCIALE ET PROFIL SCOLAIRE	9
3. L'INSERTION DES LICENCES ET MASTERS PROFESSIONNELS : UNE ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE RELATIVEMENT AISÉE.....	10
4. ORIGINE SOCIALE ET INSERTION PROFESSIONNELLE	13
4.1. Origine sociale, accès à l'emploi et accès à un emploi à durée illimitée	13
4.2. Origine sociale et accès aux professions intermédiaires ou cadres	15
BIBLIOGRAPHIE	18

Particulièrement vif dans les années soixante-dix, le débat concernant l'aspect méritocratique de l'école ressurgit aujourd'hui. L'école, permet t'elle à tous les enfants, quel que soit leur milieu social d'origine, d'obtenir une formation et une position sociale conforme à leur « mérite » ou n'est-elle qu'un instrument de reproduction et de légitimation des hiérarchies sociales ? (Bourdieu et Passeron 1970)

Depuis plusieurs décennies, l'enseignement supérieur français a connu de profondes mutations. La forte hausse des effectifs au cours du siècle dernier a bouleversé le paysage. La massification de l'enseignement supérieur est un phénomène engagé depuis plusieurs décennies. S'il y a eu une évolution soutenue du nombre d'étudiants au cours de la première moitié du XXème siècle, cette croissance s'accélère dans les années soixante et va alors prendre une ampleur considérable puisque les effectifs ont été multipliés par six. Depuis la réforme de 1985 sur le baccalauréat et la proclamation de l'objectif « des 80 % d'une classe d'âge au bac », les effectifs de l'enseignement supérieur ont continué d'augmenter et ont pratiquement doublé ces vingt dernières années (cf. tableau 1).

Tableau 1
Evolution des effectifs d'étudiants en France (en milliers)

	1980-81	1990-91	2000-01	2004-05
CPGE	42.9	68.4	73.8	76.5
STS	67.9	199.3	238.9	230.3
IUT	53.7	74.3	119.2	112.4
Universités	790.1	1075.1	1254.3	1286.4
Ecoles d'ingénieurs	40.0	57.7	96.5	107.2
Ecoles de commerce	15.8	46.1	63.4	83.2
Ecoles santé, social	91.7	74.4	93.4	124.2
Autres	76.0	128.5	232.4	236.7
Ensemble	1184.7	1717.1	2160.3	2269.7

Source : RERS, MEN, 2006-2007

Pour autant, la question de sa « démocratisation » reste d'actualité : si, désormais, plus de la moitié d'une génération sort de l'enseignement supérieur, l'accès à ses filières les plus prestigieuses et/ou les plus rentables sur le marché du travail semble demeurer très inégalitaire. L'allongement de la scolarité a déplacé le curseur pour mesurer la démocratisation de l'enseignement supérieur : aujourd'hui, plus de 50 % d'une classe d'âge y accède et c'est désormais à l'aune de la probabilité d'accéder aux filières les plus prestigieuses et/ou les plus rentables sur le marché du travail et d'y obtenir effectivement un diplôme qu'elle doit être appréciée. D'après Dominique Goux et Eric Maurin, l'expansion scolaire ne s'est pas accompagnée d'une réduction notable des inégalités et le niveau de diplôme des enfants est davantage lié à celui du père qu'il ne l'a jamais été (Goux et Maurin 1997). De même, pour Thomas Piketty, « le paradis perdu de l'ascenseur social tournant à plein régime » n'existe pas plus aujourd'hui qu'hier. La démocratisation de l'enseignement supérieur est un leurre car les « inégalités de réussite se sont simplement translitées vers le haut », elles sont devenues « moins lisibles » car « plus subtiles » (Piketty 2006). De son côté, Pierre Merle constate que la distinction proposée dès les années quatre-vingt par Antoine Prost entre démocratisation quantitative (le fait qu'une proportion croissante de membres d'une même classe d'âge accède à un niveau donné) et démocratisation qualitative (la réduction des inégalités sociales dans l'accès à ce niveau) (Prost 1986) n'est plus suffisamment heuristique pour décrire ce qui se passe aujourd'hui. Selon lui, les travaux sur la démocratisation ne doivent plus se « focaliser sur l'allongement de la scolarisation et ses conséquences sur la place de chaque catégorie sociale sans prendre en compte la différenciation de l'offre de formation » (Merle 2000). Il est devenu indispensable de prendre en compte la diversification des filières d'un niveau donné car toutes ne se valent pas sur le marché du travail. Ainsi par exemple, au niveau du baccalauréat, il qualifie la démocratisation de « ségrégative » car la hausse des taux de scolarisation à ce niveau entre 1985 et 1995

s'est accompagnée d'une accentuation des écarts de recrutement social dans les différentes filières. De même, on peut dire que la « démocratisation » des études supérieures s'est opérée au prix d'un maintien voire d'un renforcement de la différenciation des filières.

Dans un paysage d'offre de formation qui s'enrichit, la présente étude se propose d'analyser la manière dont s'opèrent désormais les différentes segmentations de l'enseignement supérieur. Par exemple, dans un contexte où sa « professionnalisation » est à l'ordre du jour¹ et où des filières universitaires telles que les licences et masters professionnels semblent relativement prisées et efficaces sur le marché du travail, il est intéressant de voir quels sont les publics concernés. En d'autres termes, nous tenterons de comprendre si les évolutions récentes observées notamment à l'université « profitent » à tous les publics ou si les anciens clivages en termes d'origine sociale sont toujours à l'œuvre...

¹ Au cours des dernières années, l'offre de formation au niveau licence s'est très fortement développée : en 2004, plus de 1600 licences professionnelles étaient proposées en France, contre seulement 176 en 2000.

1. ORIGINE SOCIALE ET RÉPARTITION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le capital scolaire détenu par les jeunes à la fin de leurs études initiales reste fortement conditionné par leur origine sociale². La proportion de jeunes issus d'une famille de cadres augmente régulièrement avec le niveau de diplôme, tandis que celle des parents ouvriers diminue. Très tôt, la reproduction sociale est à l'œuvre et le débat actuel sur une démocratisation nécessaire de l'enseignement supérieur, avec notamment la question de la diversification des publics des grandes écoles, semble bien être la dernière rangée d'arbres cachant la forêt.

Dès l'enseignement secondaire, l'orientation se caractérise par des disparités sociales très marquées. A résultats scolaires comparables, l'orientation des élèves à la fin de la classe de 3^{ème} varie fortement en fonction de la profession de leurs parents : parmi les élèves ayant des résultats moyens, ceux dont les parents sont cadres demandent systématiquement une seconde générale ou technologique tandis que ceux dont les parents sont ouvriers n'expriment qu'à 60 % ce vœu³. Plus tard, à l'issue de la classe de seconde, les enfants de cadres sont plus souvent orientés en 1^{ère} générale que les enfants d'ouvriers et ce, à résultats scolaires comparables⁴.

De même, et toujours à niveau scolaire équivalent, les élèves de terminale ne s'orientent pas dans les mêmes filières de l'enseignement supérieur : « les élèves d'origine sociale favorisée visent en effet un niveau d'études plus élevé que les autres. A l'inverse, les élèves de milieu social défavorisé sont plus nombreux à envisager une sortie au niveau bac + 2 » (Nakhili, 2010).

Une fois le seuil de l'enseignement secondaire dépassé, la répartition au sein de l'appareil éducatif reste très contrastée selon l'origine sociale des étudiants. Celle-ci reste toujours fortement prédictive du niveau atteint dans l'échelle des diplômes : la proportion de jeunes dont le père est cadre est d'un cinquième pour l'ensemble de la génération qui est sortie du système scolaire en 2004, cette part est d'environ un quart chez les diplômés de bac+2 et dépasse la moitié chez les diplômés des écoles de commerce, d'ingénieurs et d'architecture et chez les docteurs. Le calcul des *odds ratio* indique que, sur l'ensemble de la génération de sortants, un enfant de cadre a trois fois plus de chances de sortir de l'enseignement supérieur avec un diplôme supérieur au niveau L qu'un enfant de non-cadre et 6 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier.

Relativement aux grandes écoles, l'université accueille au niveau licence comme au niveau master, davantage de jeunes d'origine modeste⁵, toutefois, certaines de ces filières semblent plus ouvertes socialement que d'autres. Ainsi, à ces niveaux, l'origine sociale des étudiants des filières professionnelles est, relativement, plus modeste que celle des étudiants des filières générales et recherche : on observe en effet des écarts significatifs entre les filières générales et professionnelles en licence et en master dans leur propension à accueillir des jeunes dont le père n'est pas cadre (+ 5 points au niveau L et + 13 points au niveau M) comme si les filières universitaires professionnalisées permettaient un accès plus large aux étudiants d'horizons sociaux plus diversifiés.

² La position scolaire d'un jeune sera mesurée par le plus haut diplôme obtenu avant de se présenter sur le marché du travail en 2004. Son origine sociale par la catégorie socioprofessionnelle occupée par son père au moment de sa sortie du système scolaire en 2004 (ou la dernière si celui-ci était au chômage, à la retraite ou décédé à ce moment-là).

³ Note d'information, 06.15, MEN-DEPP, 2006.

⁴ Education & formations, n°72, MEN-DEPP, 2005.

⁵ Nous appellerons ainsi, par commodité et forte approximation «les jeunes d'origine modeste» tous ceux dont le père n'est pas cadre.

Tableau 2

Origine sociale des jeunes sortants du système scolaire en 2004

		Père cadre	Père non cadre	Indice de représentation (base =1)*
Niveau de sortie	Sorties de collège	6	94	0,3
	Première année de CAP ou BEP	7	93	0,4
	CAP	7	93	0,4
	BEP	7	93	0,4
	Seconde, 1ère	16	84	0,8
	1ères professionnelles	7	93	0,4
	Bac général	26	74	1,3
	Bac technologique, BT	15	85	0,8
	Brevet professionnel	7	93	0,4
	Bac professionnel	12	88	0,6
Ensemble Sortants du secondaire		10	90	0,5
Après abandon ou échec BTS ou DUT		17	83	0,9
Après abandon ou échec DEUG		24	76	1,2
Plus haut diplôme obtenu	BTS	18	82	0,9
	DUT	25	75	1,3
	DEUG-DEUST	32	68	1,6
	Ecole d'Art Bac+2	37	63	1,9
	Bac+2 Santé-social	25	75	1,3
	Licences générales	31	69	1,6
	Licences professionnelles	26	74	1,3
	M1 universitaires	33	67	1,7
	Ecole de commerce & autres Bac+ 4	37	63	1,9
	MST – MSG y compris Maitrise IUP	31	69	1,6
	Ecole d'Art Bac+ 4	46	54	2,3
	Master Recherche et DEA	49	51	2,5
	Master Pro et DESS	36	64	1,8
	Ecoles de commerce Bac+5	55	45	2,8
	Ecoles d'Ingénieurs	50	50	2,5
	Ecole d'architecture & Autre Bac + 5	52	48	2,6
Doctorat	52	48	2,6	
Ensemble Sortants du supérieur		29	71	1,5
Ensemble des jeunes de la cohorte		20	80	1,0

2. ORIGINE SOCIALE ET PROFIL SCOLAIRE

Alors que, globalement, les enfants d'origine modeste sont nettement moins nombreux que les enfants de cadres à arriver à l'heure ou en avance en classe de 6ème, lorsqu'ils sont diplômés d'une licence ou d'un master professionnel, ils ont un profil tout à fait comparable aux enfants de cadres (cf. tableau 3). De même, leur propension à avoir un baccalauréat général est très proche (avec un écart de respectivement 7 points pour les licenciés et 4 points pour les diplômés de master, contre 21 points sur l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur et 32 points sur l'ensemble de la cohorte). De surcroît, quand ils sont bacheliers généraux, c'est un plus souvent dans la série scientifique : 60 % des licenciés professionnels dont l'origine sociale est modeste sont titulaires d'un baccalauréat scientifique contre 55 % des enfants de cadres. On observe la même tendance chez les diplômés de master professionnels avec un écart un peu plus faible (52 % contre 50 %).

Les jeunes d'origine modeste qui sont diplômés d'une licence ou d'un master professionnels sont donc ceux qui sont passés à travers les mailles du filet de la sélection sociale. Leur profil est beaucoup plus proche des enfants de cadres des mêmes filières que de celui des autres jeunes de leur catégorie sociale d'origine.

Tableau 3

Profil scolaire des jeunes sortants de l'enseignement supérieur en 2004

Plus haut diplôme :	En avance ou "à l'heure" en 6ème		Ont un bac général		Ont un bac S*	
	père cadre	père non cadre	père cadre	père non cadre	père cadre	père non cadre
Licences générales	97	96	91	87	45	31
Licences professionnelles	96	96	59	52	55	60
Master Recherche et DEA	98	95	97	95	49	40
Master Pro et DESS	97	96	94	90	50	52
Ecoles de commerce Bac+5	94	98	91	85	59	40
Ecoles d'Ingénieurs	98	97	94	90	97	98
Ecole d'architecture & Autre Bac + 5	92	88	92	81	63	62
Doctorat	98	96	99	96	84	79
Ensemble des sortants du supérieur	96	93	77	56	56	45
Ensemble des jeunes de la cohorte	93	82	58	26	56	45

*Parmi les bacheliers généraux

Source : Céreq – Génération 2004 interrogée en 2007

En revanche, leur parcours dans l'enseignement supérieur pour accéder au niveau L ou M diffère quelque peu. En ce qui concerne les voies d'accès à ces filières professionnelles de l'université, on peut observer que les enfants d'origine modeste y accèdent un peu moins souvent que les enfants de cadres *via* le 1^{er} cycle universitaire et un peu plus souvent *via* un BTS (cf. tableau 4).

On sait que la mise en place des licences professionnelles a permis aux étudiants de bac+2 professionnel de poursuivre leurs études. En 2004, 55 % des enfants d'origine « modeste » sortants de licence professionnelle étaient également détenteurs d'un BTS, c'est le cas pour 44 % des enfants de cadres qui sont, quant à eux, un peu plus fréquemment issus d'un IUT.

Tableau 4

Diplômes bac+2 des diplômés de niveaux L, M et D

<i>Plus haut diplôme :</i>	Possède également un BTS		Possède également un DUT		Possède également un Deug (ou Deust)	
	père cadre	père non cadre	père cadre	père non cadre	père cadre	père non cadre
Licences générales	5	7	3	5	74	73
Licences professionnelles	44	55	39	35	10	6
Master Recherche et DEA	2	3	8	7	66	70
Master Pro et DESS	3	8	15	22	71	62
Ecoles de commerce Bac+5	5	16	9	23	20	18
Ecoles d'Ingénieurs	4	10	15	24	25	18
Ecole d'architecture & Autre Bac + 5	5	21	3	5	17	8
Doctorat	1	3	3	5	43	52
Ensemble des sortants du supérieur	8	14	9	11	39	35

Source : Céreq – Génération 2004 interrogée en 2007

3. L'INSERTION DES LICENCES ET MASTERS PROFESSIONNELS : UNE ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE RELATIVEMENT AISÉE

L'analyse de l'insertion des diplômés des filières professionnelles au niveau L comme au niveau M montre une réelle efficacité de ces diplômes sur le marché du travail relativement à leurs homologues des filières générales.

En 2007, le taux de chômage des licenciés professionnels est inférieur de 4 points à celui des licenciés généraux qui n'ont pas poursuivi leurs études à l'IUFM. A cette même date, la grande majorité est sur un contrat à durée indéterminée. La part de ceux et celles qui travaillent à temps partiel est très faible, y compris à l'issue des filières tertiaires. A ce niveau de sortie, les diplômés des filières professionnelles sont également mieux rémunérés que leurs homologues des filières générales : leurs salaires médians sont supérieurs de 200 euros. A la différence des filières générales, les filières professionnelles semblent donc constituer un atout pour les jeunes désirant se présenter directement sur le marché du travail sans poursuivre d'études supérieures au-delà de la licence.

Tableau 5

Situation professionnelle en 2007 des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur

Plus haut diplôme :	Taux de chômage	Part des EDI	Part de temps partiel	Taux de cadres	Taux de PI	Salaires médians
BTS	8%	71%	8%	5%	49%	1 310 €
de spécialité industrielle	6%	73%	4%	5%	54%	1 400 €
de spécialité tertiaire	10%	70%	11%	5%	45%	1 260 €
DUT	8%	76%	6%	11%	56%	1 410 €
de spécialité industrielle	7%	72%	3%	8%	68%	1 500 €
de spécialité tertiaire	9%	78%	7%	12%	49%	1 370 €
DEUG-DEUST	12%	63%	20%	20%	43%	1 260 €
en sciences dures	16%	71%	15%	20%	54%	1 450 €
en droit, économie, gestion	12%	62%	20%	23%	37%	1 260 €
en lettres et sciences humaines	9%	62%	27%	10%	53%	1 200 €
Licences générales (hors IUFM)	10%	62%	23%	12%	61%	1 300 €
en sciences dures	7%	69%	16%	15%	67%	1 400 €
en droit, économie, gestion	10%	72%	15%	17%	52%	1 400 €
en lettres et sciences humaines	9%	61%	27%	12%	64%	1 260 €
Licences professionnelles	6%	81%	3%	13%	65%	1 500 €
de spécialité industrielle	5%	81%	2%	10%	72%	1 540 €
de spécialité tertiaire	6%	80%	5%	15%	58%	1 470 €
M1 universitaires	9%	70%	13%	32%	49%	1 500 €
Sciences Dures (y.c Santé, SVT)	5%	71%	9%	52%	39%	1 550 €
Langues, Lettres, Arts	8%	69%	15%	37%	49%	1 500 €
Sc. Humaines, Psycho et Educ.	7%	62%	18%	27%	54%	1 450 €
Economie, Gestion, Communicat°	12%	77%	8%	25%	48%	1 500 €
Droit, Sciences Politiques	11%	74%	11%	23%	52%	1 430 €
Master Recherche et DEA	10%	74%	12%	56%	33%	1 680 €
en sciences dures	12%	70%	8%	57%	37%	1 700 €
en droit, économie, gestion	7%	86%	5%	64%	29%	1 850 €
en lettres et sciences humaines	13%	61%	27%	44%	37%	1 450 €
Master Pro et DESS	7%	79%	6%	61%	31%	1 820 €
en sciences dures	8%	79%	4%	69%	26%	1 900 €
en droit, économie, gestion	5%	84%	3%	60%	32%	1 900 €
en lettres et sciences humaines	8%	66%	16%	53%	37%	1 500 €
Ecoles de commerce Bac+5	6%	93%	3%	65%	27%	2 300 €
Ecoles d'Ingénieurs	4%	92%	1%	87%	10%	2 150 €
Doctorat	6%	72%	12%	92%	7%	2 170 €
en médecine, pharmacie	2%	74%	15%	97%	3%	2 520 €
en sciences dures (hors santé)	9%	70%	5%	91%	98%	2 050 €
en droit, économie, gestion	6%	81%	10%	92%	6%	2 100 €
en lettres et sciences humaines	10%	68%	21%	79%	17%	1 840 €
Ensemble des sortants du supérieur	8%	74%	10%	25%	47%	1 500 €

Source : Céreq – Génération 2004 interrogée en 2007

L'avantage sur le marché du travail des formations professionnelles est net au niveau L, il l'est tout autant au niveau M. En effet, les diplômés de certaines filières telles que les masters professionnels et les DESS en Informatique connaissent des modalités d'insertion tout à fait comparables à celles des sortants des écoles. Très prisés sur le marché du travail, ces derniers connaissent très peu de chômage et occupent pour 85 % d'entre eux des emplois de cadres, ce qui les propulse en tête des jeunes universitaires les mieux rémunérés avec un salaire médian net mensuel de 2.000 euros. Toutes filières confondues, plus de 61 % des jeunes sortants de master professionnel sont cadres au moment de l'enquête, leur taux de chômage a trois ans est inférieur de 3 points à celui des masters des filières générales, leur part d'EDI supérieure de 5 points et leurs salaires médians supérieurs de 140 euros (cf. tableau 5).

Source :

Au printemps 2007, le Céreq a interrogé un échantillon national d'environ 34000 individus sortis de formation initiale entre octobre 2003 et octobre 2004 (et, pour les docteurs, jusqu'en décembre 2004) ; il a été complété par diverses extensions d'échantillon représentant environ 25 000 individus supplémentaires. Ces individus sont issus de tous les niveaux de formation et font partie des 737 000 jeunes qui, cette année là, ont quitté pour la première fois le système éducatif.

L'enquête « Génération 2004 » fait suite aux enquêtes « Génération » précédentes (1992, 1998 et 2001). Elle poursuit le même objectif : analyser les trois premières années de vie active des jeunes sortants du système éducatif.

Proche du questionnement de « Génération 98 » et de « Génération 2001 », cette nouvelle enquête privilégie toujours une approche longitudinale de l'insertion. Elle permet à chaque jeune de retracer son parcours professionnel, depuis sa sortie du système éducatif en 2003/2004 jusqu'au printemps 2007, soit environ trois ans. Grâce à un calendrier mensuel, le jeune reconstitue son parcours. En fonction des situations décrites dans ce calendrier – emploi, chômage, inactivité, reprise d'études ou formation –, des modules de questions lui sont ensuite soumis automatiquement.

Deux types de questionnaires ont été utilisés pour l'enquête « Génération 2004 » :

Un questionnaire « complet » de 26 minutes en moyenne sur un échantillon national auprès de 33655 jeunes ;

Une version allégée de ce questionnaire (quatorze minutes en moyenne) a été administrée auprès de 25 778 individus supplémentaires.

Pour cette étude nous avons travaillé sur l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur (à l'exception des diplômés des écoles d'art, de santé, du social, d'architecture) sortis sur le marché du travail en 2004. Ces jeunes français ou étrangers ont moins de 35 ans au moment de l'interrogation et ils n'avaient pas interrompu leurs études une année ou plus avant l'année scolaire 2003-2004. Ils n'ont pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail. Au final notre échantillon se compose d'environ 25000 individus représentant les 240 000 jeunes sortis en 2004 de l'enseignement supérieur avec un diplôme en poche (hors diplômés des écoles d'art, de santé, du social, d'architecture).

Modèles Probit utilisés :

Dans cet article, cherchons à vérifier si l'origine sociale a un effet sur l'insertion, c'est-à-dire sur l'accès à l'emploi mais aussi sur la nature de cet emploi. Nous allons donc tester grâce à des estimations dites « toutes choses égales par ailleurs » (c'est dire à caractéristiques connues comparables) ces hypothèses. Nous travaillons sur la situation professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur trois années après leur sortie du système éducatif. Nous savons que l'origine sociale a un effet sur l'accès à l'emploi de cadre au premier emploi (Boumadhi, Lemistre 2006), cependant il convient de vérifier si l'origine sociale joue sur le fait d'être en emploi, d'être en emploi à durée limitée et sur le fait d'avoir accès aux professions intermédiaires ou cadres quelques années après la sortie de l'enseignement supérieur.

Variables de contrôle :

Une première série de variables concerne le profil sociodémographique des individus interrogés, comme le genre, l'origine sociale et le lieu de résidence au moment de l'enquête. Nous avons choisi d'exprimer l'origine sociale des jeunes grâce au plus haut niveau de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) pour le père. Cette variable peut aussi bien expliquer la probabilité d'être en emploi mais aussi renseigner sur le niveau d'étude atteint.

Une deuxième batterie de variables explicatives concerne le parcours scolaire des individus. Nous avons introduit deux variables explicatives : le type de bac et le fait d'être passé par une classe préparatoire directement après le bac. Enfin une série de variables nous renseigne sur le plus haut diplôme des jeunes sortis en 2004. Le diplôme est une variable à prendre en compte il nous renseigne sur le niveau atteint mais aussi sur le niveau de professionnalité du diplôme. Nous avons également introduit la spécialité du diplôme dans le modèle déclinée en trois catégories : lettres et sciences humaines, droit et économie gestion et enfin santé, sciences dures.

4. ORIGINE SOCIALE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Il s'agit d'apprécier maintenant si à filière égale, subsiste un effet de l'origine sociale sur l'accès à l'emploi d'une part et, d'autre part, sur l'accès aux emplois de cadres ou de professions intermédiaires. Pour ce faire, nous tenterons de voir si :

- à filière équivalente, l'origine sociale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur a un effet significatif dans l'accès au marché du travail ou, plus exactement, sur la probabilité d'occuper trois ans après la sortie de formation un emploi, voire un emploi à durée illimitée ;
- toujours à filière équivalente, nous verrons si l'origine sociale a un effet sur l'accès aux catégories « Profession intermédiaire » ou « Cadres » ;
- enfin, dans un troisième temps, il s'agira d'apprécier les effets différenciés de l'origine sociale selon le type de diplôme en tentant de voir si certains diplômés neutralisent plus que d'autres l'effet de l'origine sociale. Ainsi, nous chercherons notamment à voir si les diplômés professionnels de l'université (licence et master professionnels) « protègent », plus que les diplômés généraux, leurs détenteurs des éventuels effets de l'origine sociale.

Afin d'apprécier toutes ces différences nous utiliserons des outils statistiques « toutes choses égales par ailleurs » (*cf.* encadré).

4.1. Origine sociale, accès à l'emploi et accès à un emploi à durée illimitée

L'analyse de l'accès à l'emploi au bout des trois années actives est mesurée, dans ce modèle, par la probabilité d'être en emploi *versus* être au chômage, inactif ou en retour en formation. Lorsque l'on regarde les déterminants de l'accès à l'emploi plusieurs résultats classiques apparaissent.

Le premier est qu'il existe un fort effet diplôme : au niveau bac+2 les diplômés de DEUG ont une probabilité moins importante d'être en emploi que les diplômés de BTS, au niveau bac+3 les diplômés de licences générales (hors IUFM) ont eux aussi une probabilité plus faible d'être dans cette situation toujours en référence à ces mêmes diplômés de BTS. Les diplômés des écoles sont ceux qui ont la plus forte probabilité d'être en emploi, les écarts entre ces derniers et les diplômés de masters professionnels ou recherche et de doctorat étant forts.

Le deuxième résultat est la situation plus favorable des jeunes diplômés des formations professionnelles : on constate une plus forte probabilité d'être en emploi à la date de l'enquête pour les diplômés des filières professionnelles que pour ceux des filières générales et ce, quel que soit le niveau de diplôme. Ainsi les probabilités d'être en emploi à 3 ans sont plus fortes pour les diplômés BTS ou DUT que pour ceux de DEUG, pour les diplômés de licences professionnelles que pour ceux de licences générales (hors IUFM) et pour les diplômés de masters professionnels que pour ceux de masters disciplinaires.

Par ailleurs, le sexe a un effet très significatif sur la probabilité d'être en emploi au moment de l'enquête : être un homme augmente de 11 % cette probabilité.

Tableau 6

Modèle Probit à variables dépendantes (emploi, statut)

	En 2007, d'être :			
	en emploi	en EDI	P.I ou cadre	cadre
Constante	1.068***	0.533***	0.0404	-1.554***
Homme (Ref Femme)	0.109***	0.105***	0.143***	0.271***
Région de Residence : Rural	-0.140*	0.145*	ns	ns
Bac d'origine (Ref : Bac général)				
Bac autre	ns	0.324***	ns	ns
Bac professionnel	0.286***	0.230***	-0.144**	-0.104
Bac technologique	0.0755*	ns	-0.0834**	-0.0630*
Avoir fait une classe prépa après le Bac	0.0711	0.267***	0.179**	0.331***
Cs du Père (Ref : Cadre)				
Ouvrier	ns	-0.0302	-0.189***	-0.175***
Technicien	ns	ns	ns	-0.124***
Employé	ns	ns	-0.179***	-0.194***
Autre	-0.203**	ns	ns	ns
Artisan	ns	ns	-0.101**	-0.130***
Agriculteur	ns	ns	-0.270***	-0.222***
Spécialités (Réf : Droit Eco-Gestion)				
Sciences dures	ns	-0.190***	0.286***	-0.0573*
Lettres et Sciences Humaines	-0.110***	-0.451***	0.120***	-0.173***
Plus haut diplôme (Ref : BTS)				
Dut	ns	ns	0.323***	0.235***
Deug	-0.476***	-0.290***	ns	0.440***
Licence générale	-0.343***	-0.122***	0.491***	0.361***
Licence pro	0.161***	0.310***	0.595***	0.429***
M1	-0.247***	-0.107*	0.570***	0.918***
IUFM	1.035***	2.024***	2.370***	1.341***
DESS	0.219***	0.206***	1.306***	1.842***
DEA	-0.212***	ns	1.071***	1.642***
Ecoles de Commerce	0.332**	0.449***	1.396***	1.812***
Ecoles d'Ingénieurs	0.449***	0.659***	1.540***	2.500***
Doctorat	0.141*	-0.159***	1.805***	2.837***

Source : Céreq – Génération 2004 interrogée en 2007

Quant à l'effet de l'origine sociale, mesurée par la CS du père, il est nul sur cet indicateur : être enfant de cadre n'augmente pas la probabilité d'être en emploi trois années après la sortie de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, lorsque l'on prend en compte le statut de l'emploi occupé, sans grande surprise les résultats trouvés dans le modèle probit sur la probabilité d'être en emploi à durée illimitée⁶ sont à peu près les mêmes que ceux développés dans le modèle précédent. Ici encore, l'origine sociale n'a aucun effet significatif sur la probabilité d'occuper, trois ans après la sortie de l'enseignement supérieur, un emploi à durée illimitée. L'effet du diplôme et de la spécialité sont toujours très importants, les diplômés dits professionnels garantissant nettement plus souvent un accès à l'emploi à durée illimitée en comparaison aux diplômés dits généraux. Les diplômés de licence professionnelle ont plus de chances d'accéder à l'emploi « stable » que les diplômés de BTS, ce résultat étant très significatif. En revanche les diplômés de DEUG, de licence générale et de maîtrise ont eux moins de chances d'accéder à l'emploi « stable » trois années après leur sortie. A noter que les diplômés de doctorat ont une probabilité plus faible d'être en emploi à durée indéterminée. Ceci s'explique par l'importance des docteurs encore engagés dans des expériences post doctorales trois années après leur sortie (Calmand et Giret, 2010).

4.2. Origine sociale et accès aux professions intermédiaires ou cadres

Les deux dernières colonnes du tableau 6 résument les probabilités d'occuper un poste de cadre ou de profession intermédiaire pour les jeunes en emploi trois ans après leur entrée dans la vie active.

Là encore, il existe assez logiquement un effet significatif du niveau de diplôme et du type de filière dans la probabilité d'occuper un poste classé dans l'une de ces deux catégories. Les diplômés de bac+2 ont moins de chances d'accéder à ces catégories que ceux de licences générales (hors IUFM), tandis que les diplômés de licence professionnelle, les sortants d'IUFM, ceux d'écoles de commerce, d'ingénieurs et de doctorat étant ceux qui ont le plus de probabilité d'accéder à ces catégories.

Ici, l'effet de l'origine sociale joue. Etre enfant de cadre augmente les chances d'occuper un emploi dans l'une de ces deux catégories. Si l'on isole les probabilités d'occuper un poste de cadre, les effets de l'origine sociale sont également significatifs. Ainsi par exemple, les enfants d'ouvriers ont, « toutes choses égales par ailleurs » (c'est-à-dire à caractéristiques connues comparables), 17 % moins de chances que les enfants de cadres d'occuper, trois ans après la fin de leurs études, un poste de cadre.

Certains diplômés « neutralisent-ils » l'effet de l'origine sociale ? On cherche ici à savoir si, pour chacun des diplômés du supérieur, la probabilité pour leurs détenteurs d'accéder aux emplois de cadres trois années après leur sortie de formation est la même selon que son père est cadre ou non⁷. Il s'avère que, et ceci quel que soit le diplôme qu'ils ont en poche, les jeunes ont plus de chances d'accéder à cette catégorie lorsque leur père est lui-même cadre. Le sens de la corrélation est toujours le même mais avec des degrés différents. Il est alors nécessaire de calculer les tests de Wald d'égalité des coefficients dans chaque diplôme deux à deux⁸.

Ces tests montrent que cette différence est significative pour les titulaires des filières disciplinaires que ce soit au niveau licence, maîtrise, DEA-master recherche ou doctorat mais également pour ceux issus de master professionnels et d'écoles de commerce. En revanche, ce n'est pas le cas pour les jeunes diplômés de DUT, de licence professionnelle, d'IUFM ou d'écoles d'ingénieurs, qui, qu'ils soient ou non fils ou filles de cadres, ont autant de chances d'accéder eux-mêmes à un emploi de cadre trois ans après leur entrée sur le marché du travail. Il semble donc que certains diplômés neutralisent plus que d'autres les effets de l'origine

⁶ Ici, le modèle est calculé sur la population active occupée au moment de l'enquête. L'emploi à durée illimitée est constitué par les emplois de fonctionnaires et les emplois à durée indéterminée. Afin d'assurer une comparabilité dans les modèles nous avons gardé les mêmes variables explicatives.

⁷ Ce modèle repose sur un croisement entre le plus haut diplôme et l'origine sociale regroupée en deux modalités (enfants de cadres/enfants de non cadres). Ce croisement nous permet par exemple d'estimer la probabilité d'un jeune issu de milieu populaire et sortant de licence professionnelle d'accéder au statut de cadre.

⁸ Les tests de Wald sur l'égalité des coefficients. Ces tests nous permettent de dire s'il existe les différences observées sont significatives, entre les coefficients à l'intérieur de chaque diplôme. Si le test est significatif à l'intérieur d'un diplôme cela veut dire qu'un jeune issu de milieu populaire a moins de chances d'être cadre 3 années après sa sortie qu'un jeune issu dont le père est cadre.

sociale. C'est le cas des DUT, des licences professionnelles, des IUFM et des écoles d'ingénieurs qui permettent à leurs diplômés, quelle que soit leur origine sociale, d'occuper, dans les mêmes proportions des professions de cadres et d'avoir des salaires comparables.

Pour autant, peut-on prétendre que ces diplômes « protègent » plus que les autres leurs détenteurs des effets de leurs origines en ce qui concerne leur positionnement sur le marché du travail ? Difficile de répondre par l'affirmative car, à l'exception des écoles d'ingénieurs qui amènent la plupart de leurs diplômés à occuper des emplois classés dans la catégorie cadre (en grande majorité sur des postes d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprises) et qui peuvent donc être, dès lors qu'ils ont pu y accéder, des tremplins vers la catégorie cadre pour des jeunes d'origine sociale plus modeste, les trois autres filières conduisent majoritairement leurs diplômés vers des emplois classés en professions intermédiaires. Or, il apparaît que le fait d'être issus d'une famille de cadre ne favorise jamais l'accès à cette catégorie (en tout cas pour les diplômés de l'enseignement supérieur). En revanche les filières dont la destination principale est celle de cadre (telles que les masters professionnels ou recherche, les doctorats et les écoles de commerce) sont également celles (si l'on exclut encore une fois les écoles d'ingénieurs) où l'appartenance à une famille de cadre joue un rôle dans l'accès à cette même catégorie, dans le fait d'« échapper » à celle des professions intermédiaires et, dans certains cas (comme celui des masters et du doctorat) d'avoir des salaires supérieurs aux autres.

Ces résultats corroborent ceux observés dans les enquêtes précédentes du Céreq et montrent qu'aux inégalités d'accès aux différentes filières s'ajoutent des inégalités sur le marché du travail. A diplôme égal, si l'origine sociale joue peu sur les modalités d'accès à l'emploi, elle semble en revanche avoir une nette influence sur la propension d'occuper, en début de carrière, les emplois les plus valorisés.

Par ailleurs si la possession de certains diplômes professionnels jusqu'au niveau L dès lors qu'ils y ont accès, permet aux jeunes d'origine modeste d'accéder aux mêmes emplois que les enfants d'origine sociale plus élevée, reste que ces emplois sont très rarement des emplois de cadres. Ainsi, le développement des licences professionnelles qui a permis à des enfants d'origines plus modestes qu'auparavant d'atteindre le niveau Licence ne doit pas forcément être assimilé à une « démocratisation » de l'enseignement. Il participe d'un allongement généralisé des scolarités, d'une augmentation du nombre de diplômés du supérieur sans réserver à leurs détenteurs les destinations professionnelles les plus prisées. Ainsi, faire une confusion entre augmentation du nombre de diplômés du supérieur et démocratisation du supérieur, c'est occulter « le quasi-monopole des groupes sociaux privilégiés sur le système scolaire et sur l'accès aux filières les plus rentables socialement et professionnellement » (Garcia et Poupeau 2003).

Tableau 7

**Modèle Probit à variable dépendante (CS à 3 ans)
et régression linéaire (salaire à 3 ans)**

(Réf. BTS)	En 2007, occuper un emploi de :				Salaires		Part de :	
	de P.I.		de Cadre		Coefficient	Test de Wald	P.I.	Cadres
	Coefficient	Test de Wald	Coefficient	Test de Wald	Coefficient	Test de Wald		
Constante	-0.173***		-1.724***		7.160***		P.I.	Cadres
DUT (père non cadre)	0.270***	ns	0.231**	ns	0.0563***	ns	56	11
DUT (père cadre)	0.367***		0.421***		0.0615**			
Licence généré (père non cadre)	0.358***	ns	0.347***	s**	-0.0675***	ns	61	12
Licence généré (père cadre)	0.361***		0.562***		-0.0479***			
Licence pro (père non cadre)	0.449***	ns	0.466***	ns	0.116***	ns	65	13
Licence pro (père cadre)	0.437***		0.517***		0.137***			
IUFM (père non cadre)	0.360***	ns	1.379***	ns	0.267***	ns	69	20
IUFM (père cadre)	0.322**		1.437***		0.267***			
M1 (père non cadre)	ns	ns	0.882***	s**	0.0615***	ns	49	32
M1 (père cadre)	ns		1.153***		0.0876***			
M2 recherche (père non cadre)	-0.220**	ns	1.633***	s*	0.172***	s***	33	56
M2 recherche (père cadre)	-0.343***		1.825***		0.252***			
M2 pro (père non cadre)	-0.331***	s*	1.854***	s***	0.276***	s***	31	61
M2 pro (père cadre)	-0.428***		2.002***		0.318***			
Ecole Ing. (père non cadre)	-1.124***	ns	2.515***	ns	0.409***	ns	10	87
Ecole Ing. (père cadre)	-1.242***		2.662***		0.437***			
Ecole Comm. (père non cadre)	-0.164	s*	1.764***	s*	0.455***	ns	27	65
Ecole Comm. (père cadre)	-0.469***		2.038***		0.485***			
Doctorat (père non cadre)	-1.289***	s*	2.805***	s**	0.456***	s***	25	69
Doctorat (père cadre)	-1.475***		3.049***		0.528***			

Source : Céreq – Génération 2004 interrogée en 2007

BIBLIOGRAPHIE

- Bourdieu P., Passeron J.C., (1970), *Les Héritiers*, Editions de Minuit.
- Calmand J. Epiphane D., Hallier P., (2009), *De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverse*, Céreq, Nef, n°43.
- Calmand J., Giret J.F., (2010), *L'insertion des docteurs*, Céreq, Net.doc, n°64.
- Calmand J., Hallier P., (2008), « Etre diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active », Céreq, *Bref* n°253.
- Garcia S., Poupeau F., (2003), « La mesure de la « démocratisation » scolaire. Notes sur les usages sociologiques des indicateurs statistiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4, n°149, pp. 74-87.
- Goux D., Maurin E., (1997), « Démocratisation de l'école et persistance des inégalités », *Economie et statistique*, n°306, pp. 27-39.
- Merle P., (2000), « Le concept de démocratisation de l'institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve », *Population*, n°55, pp. 15-50.
- Nakhili N., (2010), « Orientation après le bac : quand le lycée fait la différence », Céreq, *Bref*, n°271.
- Piketty T., (2006), « Education : les promesses de la discrimination positive », *Le Monde*, 21 février 2006.
- Prost A., (1986), *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, P.U.F.

ISSN : 1776-3177
Marseille, 2010.